



Annexe 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

(Tarifs MIS A JOUR lors du Comité de Direction du 04/09/ 2025)

DROITS D'ENGAGEMENT – FRAIS DE GESTION SENIORS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1

Engagement et participation aux frais de gestion 200,00 €

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2

Engagement et participation aux frais de gestion 180,00 €

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3

Engagement et participation aux frais de gestion 170,00 €

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

Engagement et participation aux frais de gestion 150,00 €

COUPES SENIORS et BIGEON

Participation aux frais de gestion 35,00 €

CHAMPIONNAT FEMININ A 11

Engagement et participation aux frais de gestion 100,00 €

CHAMPIONNATS FEMININ – A 8

Engagement et participation aux frais de gestion 49,00 €

COUPE DE l'ORNE FEMININE SENIORES – A 8

Participation aux frais de gestion 35,00 €

CHAMPIONNAT VETERANS/LOISIR

Engagement et participation aux frais de gestion 50,00 €



DROITS D'ENGAGEMENT – FRAIS DE GESTION
JEUNES

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES U18 & U15, U18F et U15F

Engagement et participation aux frais de gestion52,00 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES FILLES ET GARCONS (U13 à U7)

Engagement et participation aux frais de gestion49,00 €

COUPES DE L'ORNE U18 – U15 – U15F à U18F

Engagement et participation aux frais de gestion35,00 €

CHALLENGE U13 et U11

Participation aux frais de gestion18,00 €

DROITS D'ENGAGEMENT – FRAIS DE GESTION
PRATIQUES DIVERSIFIEES

CRITERIUM FOOT EN MARCHANT

Engagement et participation aux frais de gestion10,00 €

CRITERIUM FOOT PARTAGE

Engagement et participation aux frais de gestion10,00 €

CHAMPIONNAT FUTSAL – SENIORS DEPARTEMENTAL

Engagement et participation aux frais de gestion50,00 €

COUPES FUTSAL JEUNES et SENIORS – GARCONS ET FILLES

Engagement et participation aux frais de gestion35,00 €



FORFAITS

FORFAITS EN CHAMPIONNAT SENIORS GARCONS ET FILLES

Forfait n° 1

Déclaré	50,00 €
Non déclaré	100,00 €

Forfait n° 2

Déclaré	100,00 €
Non déclaré	200,00 €

Forfait n° 3 (Forfait général)

Déclaré	150,00 €
Non déclaré	300,00 €

FORFAITS EN COUPES SENIORS GARCONS ET FILLES

Déclaré	50,00 €
Non déclaré	100,00 €

FORFAITS EN CHAMPIONNAT JEUNES GARCONS ET FILLES

Forfait n° 1

Déclaré	30,00 €
Non déclaré	60,00 €

Forfait n° 2

Déclaré	60,00 €
Non déclaré	120,00 €

Forfait n° 3 (Forfait général)

Déclaré	90,00 €
Non déclaré	180,00 €

FORFAITS EN COUPES JEUNES GARCONS ET FILLES

Déclaré	50,00 €
Non déclaré	100,00 €

FORFAITS EN CHALLENGE U13 – U11

Déclaré	15,00 €
Non déclaré	25,00 €



FORFAITS EN CRITERIUM U13 GARCONS ET FILLES

Déclaré 15,00 €
Non déclaré 25,00 €

FORFAITS EN PLATEAU U11 à U7 GARCONS ET FILLES

Déclaré (en attente de décision) €
Non déclaré 25,00 €

FOOTBALL ANIMATION

PARTICIPATION AUX PLATEAUX

Nombre d'équipe présente supérieure au nombre engagé sur footclub
➤ 10€ / équipe supplémentaire

DROITS ET FRAIS DIVERS – SANCTIONS –PENALITES - AMENDES

ASSEMBLEE GENERALE

Club non présent ou représenté à l'Assemblée Générale de District

. Clubs nationaux ou régionaux (1 équipe évoluant en ligue) 100,00 €
. Clubs de District 46,00 €

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Non-respect des obligations relatives à l'organisation matérielle d'une rencontre 20,00 €
Match non joué pour absence ou insuffisance de traçage 100,00 €
Inobservation du protocole 150,00 €
Inutilisation de la FMI (en attente de décision) €
Récidive (en attente de décision) €
Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match, de plateau ou FMI 12,00 €
Transfert tardif de la feuille de match informatisée (Art. 139 bis des RG) 15,00 €
Récidive dans le transfert tardif de la feuille de match informatisée (Art. 139 bis des RG) 30,00 €
Retard dans l'envoi de la feuille de match papier 15,00 €
Récidive.....30,00 €
Comportement frauduleux (Art. 207 des RG)..... 500,00 €

FAITS D'INDISCIPLINE

Frais d'ouverture de dossier disciplinaire.....38,00 €
Avertissement..... 18,00 €
Expulsion45,00 €
Suspension suite à 3 avertissements dans la période45,00 €



Amendes sur sanctions complémentaires cf. Annexe 2 des RG

QUALIFICATION - PARTICIPATION

Pour toute licence manquante

. Foot animation	10,00 €
Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, infractions aux règles de la mixité (Art. 213 des RG)	31,00 €
Participation à plus d'une rencontre (Art. 215 des RG)	85,00 €
Participation à une rencontre officielle, amicale ou à un tournoi d'un joueur non qualifié (art. 218 des RG)	35,00 €
Participation à une rencontre officielle, amicale ou à un tournoi d'un joueur non licencié (art. 218 des RG)	92,00 €
Joueur changeant d'équipe contrevenant aux dispositions de l'Art. 167 des RG	46,00 €
Equipe comprenant un nombre de mutés supérieur à celui autorisé (art. 160 des RG)	
. Par joueur	61,00 €
Licencié suspendu participant à une rencontre officielle.....	92,00 €
Accusation sans preuve ni présomption sérieuse (Art. 204 des RG)	38,00 €

DEPLACEMENTS

Indemnité kilométrique de déplacement des officiels,

. trajet simple, par km aller	0,892 €
. équipements	
D1 Arbitre : 33,00 € Assistant : 25,00 €	
D2 Arbitre : 29,00 € Assistant : 24,00 €	
D3 Arbitre : 27,00 € Assistant : 23,00 €	
D4 Arbitre : 27,50 € Assistant : 22,00 €	
U18/Féminines Arbitre : 27,50 € Assistant : 23,00 €	
U15/U13 Arbitre : 24,00 – Assistant : 22 €	
Futsal Arbitre : 29,00 €	

Indemnité kilométrique de déplacement des membres de commission,

. trajet simple, de ville à ville, par km aller.....	0,892 €
--	---------

FRAIS DE PROCEDURE

Réserves ou réclamations en 1 ^{er} ressort (art. 186 & 187 des RG)	37,00 €
Appel en 2 ^{ème} ressort (art. 190 des RG)	79,00 €
Droit d'évocation (art. 187 des RG)	37,00 €
Demande en révision (art. 197 des RG)	150,00 €

ABSENCE INJUSTIFIÉE A CONVOCATION

Joueur ou dirigeant, non excusé, ne répondant pas à une convocation du district	82,00 €
Tout club non représenté par au moins 50 % des personnes dûment convoquées à une audition du District	82,00 €



MANQUEMENTS EN CAS DE SELECTION

Joueur refusant sa participation à un stage, un match de préparation, une sélection,
sans motif valable (Art. 209 des RG) 15,00 €

ARBITRAGE – STATUT DE L'ARBITRAGE

Non règlement dans les formes et délais prescrits des frais d'arbitrage 19,00 €
Refus de priorité d'arbitrage ou de tirage au sort de l'arbitre 20,00 €
Non présentation d'un arbitre bénévole 23,00 €
Manquement aux obligations du Statut de l'arbitrage Cf. Statut Régional de l'Arbitrage
